

MAIRIE DE HORGUES

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2008

Membres présents : MM SEGNERE, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, SARRAIL, TILHAC-PINOT, TRALLI,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 sur le premier point inscrit à l'ordre du jour :

→ URBANISME

✓ **Création d'un accès au lotissement Mallard par le CD 935**

Monsieur le Maire rappelle qu'un lotissement privé (MALLARD, transféré à la SCI MEL) composé de 11 lots a été autorisé en date du 7/12/2007 par la commune de Horgues.

L'étroitesse de la voie d'accès (rue des Pyrénées) a fait l'objet, au nom de la sécurité publique, d'observations de la part de la municipalité précédente qui n'a cependant pas opposé clairement au projet l'article R 111-5 du Code de l'Urbanisme qui aurait pu compromettre sa réalisation pour desserte insuffisante. Cependant, il apparaît indispensable de désengorger cette voie vouée à l'urbanisation.

Il existe une servitude privée qui pourrait donner un accès au lotissement par le CD935 dans de meilleures conditions de circulation et de sécurité. Monsieur le Maire a rencontré sur place les services de la DEIT et a obtenu un accord de principe sur l'ouverture de cette voie à condition qu'elle soit communale.

Il sollicite le conseil municipal afin qu'il

➤ délibère sur le principe d'acquisition de terrains destinés à l'ouverture d'une voie communale

➤ l'autorise à engager les négociations auprès des propriétaires fonciers.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le principe de l'acquisition de terrains destinés à l'ouverture de cette voie et autorisent Monsieur le Maire à engager les négociations auprès des propriétaires.

✓ **Vente d'une bande de terrain communal, place des Ormeaux, à M et Mme CASTETS**

Monsieur et Madame CASTETS, acquéreurs d'un bâtiment à rénover sans terrain, ni cour, place des Ormeaux ont sollicité la commune afin qu'elle examine la possibilité de leur vendre une bande de terrain au nord de la propriété, d'une surface de 66 m².

Monsieur le Maire souligne l'intérêt à voir rénover le bâtiment dont l'état de vétusté dévalorise la place située au cœur du village. Le produit de la vente pourrait être réinvesti dans la remise en état de cet espace public quelque peu dégradé.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de donner un avis favorable aux demandeurs.

✓ **Reprise de la procédure de révision du PLU**

La municipalité a invité Madame de REDON du Bureau d'Etudes AMIDEV à venir lui exposer le travail réalisé sur le projet de révision du PLU. Elle a précisé les éléments (techniques, environnementaux, sociétaux) qui ont motivé les orientations de la municipalité précédente. Il est précisé que le projet est prêt à être présenté à enquête publique mais peut aussi être revu. Monsieur le Maire a sollicité également l'assistance de Monsieur PELTIER, géomètre de la commune qui peut aider les élus en matière d'aménagement du territoire.

➔ **TRAVAUX-EQUIPEMENTS**

✓ **Appel d'offres aménagement parking centre commercial**

Monsieur SEAS et Monsieur TRALI ont terminé la rédaction du cahier des charges. L'avis d'appel à concurrence peut être diffusé. Le dépôt des offres est prévu pour le 31/07/2008 et ouverture des plis le 1^{er} août 2008.

✓ **Extension éclairage public terrains annexes foot**

Monsieur MARTIN a fait réaliser un devis d'extension de l'éclairage public pour les terrains de foot annexes par le SDE (6 mâts et éclairage du parking):

- Participation du SDE.....7 500 €
- Participation de la commune..... 18 500 €
- TVA préfinancée par le SDE..... 5 096 €

A noter que le SDE a indiqué que la remise aux normes du plan de l'éclairage public serait gratuit (initialement proposé à 5000 €)

A regretter la non déclaration des dégâts causés par la grêle de 2006 qui a endommagée des lampadaires dont le remplacement aurait été pris en charge par les assurances.

✓ **Délibération sur l'achat de mobilier urbain tranche 1**

Une présélection a déjà été faite pour l'achat d'une première tranche de mobilier urbain. Le conseil municipal valide une dépense de 16 000 € HT. installation début 2009.

✓ **Travaux d'entretien de l'été**

Monsieur SEAS indique qu'il est prévu de réaliser un parking aux abords du terrain de foot afin d'éviter tout stationnement sur la rue de l'Agriculture les jours de matches. 600 tonnes d'agrégats nous seront cédés gratuitement par les Sablières des Pyrénées ainsi qu'une partie de l'évacuation des déchets à la déchetterie.

✓ **Point sécurité routière, signalisation, ralentisseurs**

Madame LARBRE et Mme TILHAC ont fait l'inventaire des besoins en signalétique, panneaux, miroirs et autres marquages liés à la sécurité routière sur tout le village. Il est décidé de réaliser une première tranche d'équipement portant sur 12 points nécessitant un aménagement. Monsieur SEAS a demandé des devis pour les ralentisseurs de la rue de l'Agriculture; différents modèles peuvent être posés. Le conseil municipal valide une enveloppe de 8000 € H.T pour leur acquisition.

✓ **Délibération pour achat décorations de Noël (devis)**

Le conseil municipal ouvre une enveloppe de 16 000 € H.T. pour l'achat d'illuminations pour les fêtes de fin d'année (la location n'étant pas intéressante d'un point de vue financier) Le SDE a été consulté pour orienter les choix au niveau de l'aspect technique. Une commission de plusieurs conseillers municipaux se réunira au plus tôt pour préparer la commande avant le 15 juillet.

→ COMMUNICATION

✓ Site internet

Monsieur SARRAIL présente le site à l'assemblée. Sa diffusion est prévu pour la fin d'année.

→ AFFAIRES SCOLAIRES

Madame Ferrato indique que les effectifs restent stables : 71 élèves en primaire et 26 en maternelle.

→ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que suite aux dégradations constatées au terrain de foot après le stationnement des gens du voyage, des demandes d'aides pour la réfection ont été adressées au Conseil Régional, Conseil Général, à Madame la Députée de la circonscription.
- Agrandissement de la décharge de Bénac suite à la fermeture des sites de Poueyferré et Lannemezan. Une association de détracteurs rencontrent actuellement les représentants des communes environnantes.

Note sur l'Intercommunalité

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'intégrer la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric. Il souligne l'intérêt à mutualiser un certain nombre de compétences avec une structure locale dont la dimension lui paraît correspondre aux besoins de la commune de Horgues. Il souhaite entamer une discussion avec les membres de GAA, rappelle qu'il a rencontré avec Louis Martin les responsables et demande au conseil municipal s'il est d'accord pour l'autoriser à poursuivre les démarches dans ce sens. Le conseil étant favorable, il propose d'inviter André BARRET, président de cette structure intercommunale, à venir expliquer son fonctionnement et ses objectifs.

Séance levée à 22 h 00

Le Maire
Jean-Michel SEGNÈRE

